

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2024-024

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 février à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 15 février 2024, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, maire,

Xavier SILLON, Stéphanie DEBOUT, Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Laurent CAIOLO, Delphine VAZEUX, Adjoints,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc,

Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Mélanie FIAT, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Etienne DRUMAIN, Romain CHARREL

Pouvoirs : Florence BEL donne son pouvoir à Jocelyne MARTIN

Estelle FAURE donne son pouvoir à Jean-Noël CHALVIN

Louise TEXIER LELONG donne son pouvoir à Mélanie FIAT

Stéphane GALLAND donne son pouvoir à Agnès ARGENTIER

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil : Mme Delphine VAZEUX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1.3- Divers

OBJET : Actualisation des autorisations de programmes et répartition des crédits de paiement du budget principal

VU les articles L2311-3 et R2311-9 Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans le cadre du vote du budget primitif 2024 du budget principal, il est proposé d'actualiser les autorisations de programmes et les crédits de paiement comme suit :

Actualisation des autorisations de programme :

Autorisations de programme	Année de création	Année de clôture	Autorisation de programme			Engagements pluriannuels		
			Montant de l'AP avant le vote du budget primitif 2024	Ajustement dans le cadre du vote du budget primitif 2024	Montant total de l'AP au 20/02/2024	Engagé sur l'AP au 20/02/2024	Reste engagé sur l'AP au 20/02/2024	Disponible pour engagements pluriannuels au 20/02/2024
			(a)	(b)	(c) = (a) - (b)	(d)	(e) = (d) - (g) - (i)	(f) = (c) - (d)
AP n°20514 « Lac de la Mura »	2020	2023	17 989 000,00	- 17 909 800,00	79 200,00	79 200,00	0,00	0,00
AP n°22OT02 « Rénovation de l'Office de Tourisme »	2022	2023	1 700 000,00	- 1 693 818,06	6 181,94	6 181,94	0,00	0,00
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	2022	2023	4 065 000,00	- 3 726 007,61	338 992,39	338 992,39	0,00	0,00
AP n°22CB03 « Parking Côte Brune »	2022	2023	12 000 000,00	- 11 262 048,00	737 952,00	737 952,00	0,00	0,00
AP n°22PDS01 « Agrandissement et restructuration du Palais des Sports »	2022	2023	20 000,00	- 13 818,04	6 181,96	6 181,96	0,00	0,00
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	2023	2023	3 317 000,00	- 3 250 244,64	66 755,36	66 755,36	0,00	0,00
AP n°23URB01 « Stationnement (OAP n°3) »	2023	2023	1 120 000,00	- 1 120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP n°2024-001 « Parking »	2023		0,00	+ 21 500 000,00	21 500 000,00	1 572 492,00	1 572 492,00	+ 19 927 508,00
AP n°2024-002 « Aménagement de l'avenue de la Muzelle, rue des Sagnes, Rue des Vikings »	2023		0,00	+ 7 865 000,00	7 865 000,00	0,00	0,00	+ 7 865 000,00
AP n°2024-003 « Maison de santé site unique »	2023		0,00	+ 10 010 000,00	10 010 000,00	0,00	0,00	+ 10 010 000,00
AP n°2024-004 « Réhabilitation de la piscine et de la patinoire (Croisette) »	2023		0,00	+ 11 766 000,00	11 766 000,00	0,00	0,00	+ 11 766 000,00
AP n°2024-005 « Maison de l'enfance (Multi-acueil, ALSH & cuisine centrale) »	2023		0,00	+ 7 150 000,00	7 150 000,00	0,00	0,00	+ 7 150 000,00

Il est précisé que les engagements non soldés de l'autorisation de programme à clôturer n°22CB03 « Parking Côte Brune » seront basculés sur l'autorisation de programme n°2024-001 « Parking ».

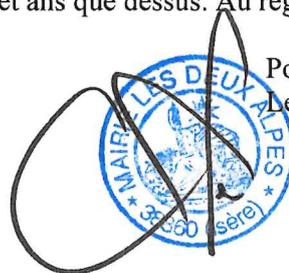
Répartition des crédits de paiement :

Autorisations de programme	Année de création	Année de clôture	Crédits de paiement			Reste à financer après 2024 (j) = (c) - (g) - (h)
			Réalisé antérieur avant l'exercice 2024 (g)	Crédits de paiement ouverts au budget primitif 2024 (h)	Réalisé au 20/02/2024 sur l'exercice 2024 (i)	
AP n°20514 « Lac de la Mura »	2020	2023	79 200,00	0,00	0,00	0,00
AP n°22OT02 « Rénovation de l'Office de Tourisme »	2022	2023	6 181,94	0,00	0,00	0,00
AP n°22VR04 « Programme Voirie »	2022	2023	338 992,39	0,00	0,00	0,00
AP n°22CB03 « Parking Côte Brune »	2022	2023	737 952,00	0,00	0,00	0,00
AP n°22PDS01 « Agrandissement et restructuration du Palais des Sports »	2022	2023	6 181,96	0,00	0,00	0,00
AP n°23BAT01 « Programme bâtiments »	2023	2023	66 755,36	0,00	0,00	0,00
AP n°23URB01 « Stationnement (OAP n°3) »	2023	2023	0,00	0,00	0,00	0,00
AP n°2024-001 « Parking »	2023		0,00	+ 5 000 000,00	0,00	+ 16 500 000,00
AP n°2024-002 « Aménagement de l'avenue de la Muzelle, rue des Sagnes, Rue des Vikings »	2023		0,00	+ 143 000,00	0,00	+ 7 722 000,00
AP n°2024-003 « Maison de santé site unique »	2023		0,00	+ 134 000,00	0,00	+ 9 876 000,00
AP n°2024-004 « Réhabilitation de la piscine et de la patinoire (Croisette) »	2023		0,00	+ 1 000 000,00	0,00	+ 10 766 000,00
AP n°2024-005 « Maison de l'enfance (Multi-accueil, ALSH & cuisine centrale) »	2023		0,00	+ 250 000,00	0,00	+ 6 900 000,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés et 2 abstentions : Agnès Argentier, Stéphane Galland :

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programmes et la répartition des crédits de paiement tel que présentés ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS